

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 30 janvier 2026, à 14h00, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Siège #3 - Madame Caroline Pinette

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte. Il est 14h10

2026-01-21

2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE la séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'année 2026 de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifiée à tous les membres du conseil municipal conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que cet avis de convocation a été notifié aux membres du conseil par un moyen technologique tel que permis par l'alinéa 2 de l'article 152 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi et s'en déclarent satisfaits et conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Olivier Jacques et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

- 1 - Ouverture de la Séance
- 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 - Mot du Maire
- 4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028
- 5 - Adoption du budget de l'année 2026

- 6 - AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE TAXATION 2026-004 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION
- 7 - Période de questions et demande écrite des citoyens
- 8 - Clôture de la séance

3 - Mot du Maire

2026-01-22

4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

ATTENDU la présentation et le dépôt du Programme Triennal des Immobilisations (PTI) 2026-2027-2028

ATTENDU qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu,

QUE le Programme Triennal des Immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 soit adopté tel que présenté, pour un total équilibré de 3 226 000 \$

ANNÉE	OBJET	DÉPENSE	FINANCEMENT
2026	SIGNALISATION	25 000\$	PAVL
2026	PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE (MISE À JOUR)	5 000\$	SEC.CIVILE
2026	SKATEPARC	50 000\$	SUBVENTION LOISIRS CENTRE DU QUÉBEC ET FRR
2026	MODULES PARC D'ENFANTS DU VILLAGE	150 000\$	PAFIRSPA ET FRR
2026	RÉPARATION PATINOIRE	10 000\$	FRR
2026	TOTAL	240 000\$	

ANNÉE	OBJET	DÉPENSE	FINANCEMENT
2027	CONSTRUCTION ROUTE PICHÉ 3-4 KM	200 000\$	TECQ
2027	CONSTRUCTION ROUTE HÉBERT (PONCEAUX)	100 000\$	TECQ
2027	RANG 8	2 000 000\$	TECQ OU PIRRL
2027	CHEMIN DE LA PROMENADE (PLAN ET DEVIS)	35 000\$	TECQ
2027	SYSTÈME INFORMATIQUE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	25 000\$	MINISTÈRE DE LA CULTURE
2027	REFAIRE LES BOÎTES JEU DE FER	3 000\$	TAXES FONCIER
2027	TOTAL	2 363 000 \$	

ANNÉE	OBJET	DÉPENSE	FINANCEMENT
2028	SENTIER PÉDESTRE	20 000\$	TECQ
2028	BAC À SABLE	100 000\$	PRACIM
2028	CHEMIN DE LA PROMENADE	250 000\$	TECQ
2028	CAMION À NEIGE	250 000\$	PRÊT BANCAIRE
2028	REFAIRE LES BOÎTES JEU DE FER	3 000\$	TAXES FONCIER
2028	TOTAL	200 000 \$	

Adopté à l'unanimité

2026-01-23

5 - Adoption du budget de l'année 2026

ATTENDU la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2026 ;

ATTENDU qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,
Sur la proposition du conseiller Yannick Trépanier et appuyée par le conseiller Alain Demers et résolu

- **QUE** le budget 2026 soit adopté tel que présenté, pour un total équilibré de 2 698 119\$.

REVENUS FONCIERS	MONTANTS
Revenus fonciers :	1 460 329\$
Revenu de services municipaux divers:	1 237 790\$
TOTAL	2 698 119 \$

CHARGES FONCIÈRES	
ÉLUS	119 720\$
LÉGISLATION COTISATION ET ABONNEMENT	2100\$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	624 922\$
ÉVALUATION	50 327 \$
FRAIS ADMINISTRATION	107 080\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE	3 190\$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	57 565 \$
LOISIRS ET CULTURE	290 456\$
BIBLIOTHÈQUE	56 806\$
SÉCURITÉ INCENDIE	233 442 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	176 573 \$
TRANSPORT ET VOIRIE	730 692 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	245 246 \$

REVENUS	2 698 119 \$
CHARGES	2 698 119 \$
DIFFÉRENCE	- \$

Adopté à la majorité cinq pour l'adoption donc le maire et une contre.

2026-01-24

6 - AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE TAXATION 2026-004 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Le conseiller Yannick Trépanier donne avis de motion qu’à une prochaine séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement n° 2026-004 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception.

L’adoption du règlement suivra lors de la prochaine séance régulière du Conseil

Avis de motion : 30 janvier 2026

7 - Période de questions et demande écrite des citoyens

La période de question aux participants, en présentiel. Le nombre de personnes

présentes en salle est de 2. Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n’a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s’inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n’a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet.

2026-01-25

8-Clôture de la séance

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l’ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert

QUE la séance soit levée. Il est 15h00

Adopté à l’unanimité

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal

Marcel Normand
Maire

Annick Girouard
Directrice générale et greffière trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l’argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière